

T



OPINION

Prison en République tchèque.
© AP Photo / Petr David Josek

Pourquoi il vaut la peine de continuer à former les détenus

Une formation pour les prisonniers? Non, ce n'est pas un luxe, écrit Thomas Noll, directeur du Centre suisse de la formation pour le personnel pénitentiaire, qui souligne les avantages à valoriser le cursus des détenus en vue de leur réinsertion

Thomas Noll

Publié lundi 5 octobre 2015 à 10:05, modifié lundi 12 octobre 2015 à 13:41.

Lorsque l'appel à faire des économies se fait insistant, une cible privilégiée pour les coupes budgétaires réside dans les programmes de formation en milieu carcéral et d'autres interventions visant à assurer la sécurité par la voie de la réinsertion sociale plutôt que par la voie répressive. Et cela alors même que des études internationales confirment ce que nous dit

déjà notre intuition, à savoir que la formation de délinquants a des effets positifs sur leur intégration sociale et profite donc financièrement à l'État.

On sait que la prévention de récidive est la tâche essentielle de l'exécution des peines et mesures. De nombreuses études, notamment dans l'espace anglo-américain, ont démontré comment des offres de formation d'adultes en milieu carcéral peuvent amener une réduction parfois marquée de ce risque.

Toutefois, on ne saurait réduire la formation des détenus à la seule fonction de prévention de la récidive. Même si d'après une étude réalisée à Zürich, le niveau de formation des auteurs d'infractions sexuelles et violentes n'est pas plus bas que celui de la population suisse en général, il apparaît néanmoins possible, voire plausible, que des programmes de formation en privation de liberté améliorent les compétences et les capacités (et donc, en termes d'économie, le «capital humain») des détenus, ce qui à son tour augmente la probabilité que les délinquants trouvent un travail après leur libération. L'augmentation de l'amour-propre due à la formation peut également avoir un effet positif pour de nombreux détenus: d'après une étude réalisée par l'Université de Fribourg, les détenus décrivent les séances de formation comme des «îles» d'acceptation ou alors comme une «fenêtre ouverte vers l'extérieur»; ils les ressentent comme une petite liberté qui peut exercer un effet positif sur l'amour-propre et, par là, sur la future réinsertion sociale. Ceci ne vaut toutefois pas pour tous les détenus. Dans le cas des personnalités à tendance psychopathe, dont l'amour-propre excessif a souvent joué un rôle causal lors du passage à l'acte, un gonflement supplémentaire de l'ego n'est certainement pas indiqué.

Depuis l'entrée en vigueur du Code pénal révisé en 2007, la formation et la formation continue revêtent la même importance que le travail auquel les détenus sont astreints de par la loi. L'œuvre suisse d'entraide ouvrière de Suisse centrale a créé le service «Formation dans l'exécution des peines» (Fep). Son objectif: la création d'une formation de base unique pour détenus au niveau de la Suisse entière. Sont comprises dans la formation de base ce qu'on appelle les techniques culturelles telles que la lecture, l'écriture, le calcul, la culture générale, le débat d'actualité ainsi que des compétences sociales.

Cela signifie concrètement que les élèves participent à l'enseignement en groupe pendant une demi-journée par semaine prise sur le temps de travail officiel des détenus. Ils y apprennent par exemple à lire. Les groupes d'apprentissage se composent de quatre à six détenus. Dans une première phase, des thèmes pertinents du quotidien sont discutés au sein du groupe. Dans une deuxième phase, les groupes sont réunis dans la salle de classe commune et reçoivent un enseignement individuel tenant compte de leur degré de formation. Pendant la phase finale, le groupe se concentre sur l'apprentissage de comportements sociaux adéquats et le développement de compétences sociales.

La phase pilote a bénéficié d'un accompagnement scientifique et est arrivée à une conclusion positive. Le déroulement jusqu'ici réussi de la Fep est d'autant plus réjouissant que les conditions de la formation d'adultes sont beaucoup plus difficiles derrière les barreaux qu'en liberté. Les participants se distinguent par une hétérogénéité marquée, à l'image de la population carcérale dans son ensemble. Au sein d'un seul groupe d'apprentissage, ils présentent par exemple des différences par rapport à leur âge, infraction, durée de la peine, pays d'origine, culture, état de santé psychique et bien sûr à leurs connaissances scolaires préalables.

Des études internationales montrent que des mesures de formation dans l'exécution des peines et mesures sont utiles: le risque de récidive des détenus peut être réduit, les chances sur le marché du travail s'améliorent, la réinsertion sociale s'avère plus facile, la capacité de communiquer s'améliore et le quotidien carcéral est plus structuré, plus intéressant et présente plus de variété. Les mesures de formation sont aussi avantageuses du point de vue financier pour l'État, puisque non seulement la récidive, mais aussi le chômage et la réinsertion sociale ratée d'ex-détenus lui coûtent cher.

Il semble certes logique que les offres de formation pour les détenus aient ces effets positifs en Suisse également, mais à défaut d'études scientifiques basées sur un volume de données suffisant, ces effets n'ont pas été clairement démontrés. Dans certains domaines, l'utilité paraît évidente, comme en ce qui concerne les futures chances sur le marché du travail. Néanmoins, de telles enquêtes, que les experts ont déjà demandées, seraient très souhaitables dans notre espace linguistique et culturel. Indépendamment de ces faits, il y a des dispositions légales qui exigent que des offres de formation soient accessibles aux détenus.

Ce texte est déjà paru en version allemande dans la «Basler Zeitung» du 29 septembre 2015.